

Communiqué de presse

LANCEMENT DU 1^{ER} PROJET D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE À BRUXELLES

03/07/2020 – BRUGEL accorde une première dérogation aux règles de marché et tarifaires dans le cadre du projet innovant « Les Bambins ». « Les Bambins » est un projet de communauté d'énergie renouvelable autour du partage de l'électricité produite par des installations photovoltaïques placées sur les toits d'une école et d'un producteur particulier.

Alors que l'ordonnance Electricité donne la possibilité à BRUGEL d'octroyer des dérogations aux règles de marché et tarifaires pour certains projets innovants, une première dérogation vient d'être accordée au projet « Les Bambins ». Après analyse du dossier, ce projet de communauté d'énergie renouvelable rentre dans les critères définis par BRUGEL afin d'obtenir cette dérogation.

En plus du partage du surplus d'énergie renouvelable avec une communauté de voisins, le projet, situé autour de l'école Nos Bambins à Ganshoren, permettra de tester des nouveaux concepts en matière de comptage et un nouveau modèle de facturation de tarifs du réseau. En outre, il s'agira d'un test afin de comprendre les éléments incitants pour les citoyens à participer à ce type de projet. Le projet a également une valeur ajoutée environnementale car il aura pour objectif d'identifier les obstacles liés au développement d'énergie renouvelable et à son partage.

« BRUGEL, en tant que régulateur du marché de l'énergie, a un rôle essentiel à jouer dans l'analyse et le développement d'un cadre propice à la transition énergétique et c'est en expérimentant des configurations innovantes que nous pourrions déterminer les règles de marché et tarifaires de demain. Le cadre dérogatoire mis en place par BRUGEL permet à des porteurs de projet de tester des produits, services ou modèles innovants en lien avec la transition énergétique. En l'occurrence pour ce projet, BRUGEL pourra analyser les implications de l'autoconsommation collective et alimenter sa réflexion sur le cadre structurel futur. Le but étant de pouvoir par la suite l'appliquer au plus grand nombre et ainsi faire participer tous les consommateurs bruxellois à la transition énergétique. » Thibaut Georgin, président de BRUGEL.

Projets futurs

Alors que l'octroi de la première dérogation vient de se finaliser, d'autres porteurs de projet ont entretemps entré leur dossier auprès du régulateur. Ceux-ci aboutiront dans les semaines à venir. Ces premiers retours montrent un engouement certain de la part du secteur et BRUGEL espère accorder des dérogations à de nombreux projets à venir.

Dans ce cadre et afin de promouvoir cette nouvelle réglementation, un site dédié a été développé. Les personnes souhaitant obtenir des dérogations y retrouveront toutes les informations utiles sur le cadre dérogatoire mais également les fiches de présentation des projets déjà acceptés ou encore une cartographie de Bruxelles reprenant les différents projets de communauté d'énergie renouvelable. Pour plus d'informations : <https://projets-innovants.brugel.brussels>

Annexe : fiche projet « Les Bambins »

A propos de BRUGEL

BRUGEL est l'autorité de régulation pour les marchés de l'électricité et du gaz en Région de Bruxelles- Capitale. BRUGEL est investie d'une mission de conseil auprès des autorités publiques en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement du marché régional de l'énergie, d'une part, et d'une mission générale de surveillance et de contrôle de l'application des ordonnances et arrêtés y relatifs, d'autre part. BRUGEL assure également le contrôle du prix de l'eau, l'approbation des conditions générales et conseille les autorités publiques sur le fonctionnement du secteur régional de l'eau.

www.brugel.brussels

Contacts Presse

BRUGEL Pascal Misselyn Coordinateur pmisselyn@brugel.brussels GSM : 0473/17.15.96	BRUGEL Adeline Moerenhout Chargée de communication amoerenhout@brugel.brussels T : 02/563.02.26 - GSM : 0499/99.88.64
---	---